



DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

**SYNDICAT MIXTE POUR LE TRI, LE RECYCLAGE ET L'ELIMINATION DES DECHETS
- SMITRED OUEST D'ARMOR -**

Les membres du Bureau Permanent du SMITRED Ouest d'Armor dûment convoqués le 03 Mai 2023 se sont réunis sur le site du Quelven à PLUZUNET le 10 Mai 2023 à 17 heures sous la Présidence de Monsieur Éric ROBERT, Président.

Nombre de membres titulaires en exercice : 21

Nombre de membres présents : 19

Pas de procuration.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M.M. Éric ROBERT, Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Yvon LE BIANIC, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François PRIGENT, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile BOETÉ, Vice-Présidente SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Hervé DELISLE, Vice-Président, SMITRED Ouest d'Armor, LANNION TREGOR Communauté - Pierre SALLIOU, Vice-Président SMITRED Ouest d'Armor, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Serge HENRY, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Pierre TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick TERRIEN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Gérard QUILIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Mme Marie-Thérèse SCOLAN, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Franc TANGUY, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Michel LE CALVEZ, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Claude LOZAC'H, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Pierre HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Gildas NICOLAS, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Renaud MERLE, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Claude LE GUYADER, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Patrick MORCET, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

ASSISTAIENT :

Mme Morgane DEBLANGY, SMITRED Ouest d'Armor - M.M. Dominique BARDINI, SMITRED Ouest d'Armor - Yann LACHIVER, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Valérie TROADEC, SMITRED Ouest d'Armor - Rémi HENRIONNET, SMITRED Ouest d'Armor - Franck LE NORMAND, SMITRED Ouest d'Armor - David TERMET, SMITRED Ouest d'Armor - Mme Magalie QUELENN, SMITRED Ouest d'Armor.

ABSENTS EXCUSÉS :

M. Loïc LE DROUMAGUET, Trésorier Principal de LANNION.

M.M. Vincent LE MEAUX, Président de GUINGAMP PAIMPOL Agglomération
Gervais EGAULT, Président de LANNION-TREGOR Communauté - Mme Cécile AURIAC, Déléguée titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Romuald COCADIN, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques MAINAGE, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - François BOURIOT, Délégué titulaire, LANNION TREGOR Communauté - Jacques ROBIN, Délégué titulaire, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Peggy CORBEL, Déléguée titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - François LE MARREC, Délégué titulaire, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Yann KERGOAT, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Yannick DUBOURG, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Mme Inès GONSE, Déléguée suppléante, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Sylvain GIRONDEAU, Délégué suppléant, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération - Bertrand HUONNIC, Délégué suppléant, LANNION-TREGOR Communauté - Mme Julie LE BIZEC, GUINGAMP-PAIMPOL Agglomération - Mme Sandrine ROUX, LANNION TREGOR Communauté - Mickaël THOMAS, LANNION-TREGOR Communauté - Jérôme MASSÉ, GUINGAMP PAIMPOL Agglomération.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Patrick MORCET.

Le Président remercie l'ensemble des membres présents et excuse les membres absents.

I - MARCHÉ DE RENOVATION BATIMENTS UVE - ATTRIBUTION LOT N°1

Le Président expose que par délibération du 8 mars 2023, il a été décidé de lancer une consultation en procédure adaptée allotie dans le cadre de la rénovation des toitures des bâtiments de l'UVE décomposée comme suit :

- Lot n°1 : installation de chantier
- Lot n°2 : couverture étanchéité
- Lot n°3 : bardage
- Lot n°4 : serrurerie
- Lot n°5 : électricité
- Lot n°6 : ventilation

Par délibération du 13 avril 2023 les lots n°2 à 6 ont fait l'objet d'une attribution et le lot n°1 a été déclaré infructueux en raison de l'absence d'offre. Le lot n°1 « installation de chantier » a donc fait l'objet d'une nouvelle consultation en procédure adaptée.

La Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent s'est réunie le 9 mai 2023 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission des Marchés Délégués au Bureau Permanent réunie ce jour a retenu le classement suivant :

Lot n°1 : installation de chantier

1- SMAC

2- LEM'BAT

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n° « Installation de chantier », l'offre de la **Société SMAC** pour un montant de **73 778.31 € HT**.

- **D'AUTORISER** le Président à signer ce marché, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

II - MARCHÉ DE TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS : ATTRIBUTION LOT N°1

Le Président précise que par délibération du 8 Mars 2023, il avait été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un appel d'offres ouvert, de type accord-cadre à bons de commande avec un seul opérateur économique concernant le lot n°1 « déchets non dangereux vers un CSDND de classe 2 ».

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 13 avril 2023 pour l'ouverture des plis. Au vu de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'offres réunie ce jour a retenu l'offre du Groupement SECHE ECO-INDUSTRIES / SECHE TRANSPORTS sur la base du montant estimatif indicatif de 99 560.00 € HT.

Cet exposé entendu,

Vu l'avis favorable émis par la Commission d'Appel d'offres de ce jour,

Le Bureau Permanent,

Après en avoir DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité,

- **DE RETENIR** pour le lot n°1 « déchets non dangereux vers un CSDND de classe 2 », l'offre du Groupement SECHE ECO-INDUSTRIES / SECHE TRANSPORTS sur la base du montant estimatif indicatif de 99 560.00 € HT.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

III - REALISATION D'UNE PLATEFORME D'ENTREPOSAGE MACHEFERS ET TRAVAUX DIVERS DE VRD SUR LE SITE DE PLUZUNET - AVENANT N°1 AU LOT N°2 ESPACES VERTS ET CLOTURES

Le Président expose que dans le cadre des travaux du lot n°2 : « Espaces verts et clôtures » du marché de travaux relatif à la réalisation d'une plateforme d'entreposage de

mâchefers et divers travaux de VRD sur le site de Pluzunet, il est nécessaire de procéder à un ajustement des prestations.

Le bilan quantitatif des aménagements paysagers réellement réalisés après construction de la plateforme sont les suivants :

Prestations non réalisées (moins-values) : - 3 127,81 € H.T

- | | |
|--|------------------|
| 1. N° Prix 1 : Plantations d'arbres : 90 unités (203 prévus)
113 unités à 9,73 € H.T/unité : | - 1 099,49 € H.T |
| 2. N° Prix 2 : Paillage : 200 m ² (400 m ² prévus)
200 m ² à 8,50 € H.T/m ² : | - 1 700,00 € H.T |
| 7. N° Prix 7 : Fourniture et pose clôtures : 11 ml (15ml prévus)
4 ml à 82,08 € H.T/ml : | - 328,32 € H.T |

Prestations complémentaires (plus-values) : 1 698,30 € H.T

- | | |
|--|----------------|
| 3. N° Prix 3 : Préparation sol et engazonnement : 1 370 m ² (1 000 m ² prévus)
370 m ² à 4,59 € H.T/m ² : | 1 698,30 € H.T |
|--|----------------|

- **Marché de base :** **22 693,00 € H.T.**

- **Avenant n° 1 :** **- 1 429,51 € H.T.**

Cet ajustement des prestations représente un montant total de cet avenant de - 1 429,51 € HT portant le montant de ce marché à 21 263,49 € HT soit une moins-value de 6.30 % du montant du marché de base.

Cet exposé entendu,
Après lecture de l'avenant n°1,
Vu l'avis favorable émis par la Commission des marchés délégués au bureau permanent de ce jour,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au lot n°2 « espaces verts et clôtures » du marché avec la société SARL PAYSAGES ET PEPINIERS DU GUILLORD tel qu'exposé ci-dessus.

- **D'AUTORISER** le Président à signer cet avenant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

IV - AVENANT N°1 AU MARCHE 2022.1.4 LOT N°2 TRANSPORT, TRAITEMENT ET STOCKAGE DE RESIDUS ULTIMES ET DECHETS PRODUITS SUR LE TERRITOIRE DE VALORYS LOT N°2 MATERIAUX REFRACTAIRES ISSUS DE TRAVAUX DE REFECTION DU FOUR DE L'UVE VERS UN CSD DE CLASSE 1

Cet avenant n°1 porte sur le transport et traitement de briques réfractaires issues des travaux de réfection du four de l'UVE. Un départ était programmé le lundi 20 mars 2023 mais il a dû être annulé en cours de route en raison du blocage de l'usine. Une

facture partielle pour le transport a été générée d'un montant de 595 € HT et fait l'objet du présent avenant.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1 au marché

- **D'AUTORISER** le Président à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces s'y rapportant et à procéder aux règlements correspondants.

V - ACQUISITION DE MATERIELS ROULANTS DE TRAITEMENT, DE MATERIELS ROULANTS DE TRANSPORT, DE CAISSONS POUR 2023 - LANCEMENT DE CONSULTATION

Le Président expose que par délibération du 13 avril 2023, il a été décidé de lancer une consultation sous la forme d'un marché en appel d'offres ouverts alloti concernant l'opération d'acquisition de matériels roulants de traitement, de matériels roulants de transport et de caissons pour 2023. Les acquisitions de caissons constituaient le lot n°3 de cette délibération et afin d'optimiser la concurrence il est proposé de scinder comme suit les acquisitions de caissons :

- Lot n°3 : Caissons de 35 m³
- Lot n°11 : Caissons de 20 m³ étanches

Cet exposé entendu
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions qui lui sont faites.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour lancer la procédure de mise en concurrence des entreprises par appel d'offres ouvert.

- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ces marchés et à procéder aux règlements correspondants.

VI - DEMARCHE DE PREVENTION EN SANTE-SECURITE AU TRAVAIL : DEMANDE DE SUBVENTION

Le Président expose que le SMITRED Ouest d'Armor a engagé une démarche de prévention en Santé-Sécurité au Travail basée sur le principe d'amélioration continue.

Le Fond National de Prévention (FNP), organisme dépendant de la CNRACL, accompagne, par un soutien financier, les collectivités territoriales s'engageant dans ce

type de démarche de prévention. A ce titre, le Président propose que le SMITRED Ouest d'Armor établisse une demande de subvention auprès de cet organisme.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE SOLLICITER** une demande de subvention auprès du Fonds National de Prévention.
- **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VII - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président informe que compte tenu d'une évolution réglementaire liée à l'application du Décret n°2020-256 du 13 mars 2020, il y a lieu d'apporter des modifications au règlement intérieur pour le personnel du SMITRED Ouest d'Armor. Les modifications sont les suivantes :

- Paragraphe 5.8. : prévention des actes de violences physiques ou verbales, des situations de harcèlement sexuel ou moral, des pratiques sexistes et des discriminations.
- Insertion du recueil de signalement en annexe du règlement intérieur.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 14 avril 2023.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la mise à jour du règlement intérieur.

VIII - MISE EN PLACE DE LA CHARTE DE LA FORMATION 2023-2026 POUR LE PERSONNEL DU SMITRED OUEST D'ARMOR

Le Président rappelle que par délibération en date du 09 Novembre 2016, un plan de formation avait été approuvé pour la période 2017-2020 conformément à la loi du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale et celle du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents territoriaux. Il précise que la formation est un des outils de la gestion des ressources humaines. Elle permet, parallèlement et complémentaiement au recrutement, à la mobilité, à la gestion des carrières et à l'évaluation, d'acquérir, maintenir, développer des compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Afin de renouveler cette charte, un groupe de travail a été créé lors du Comité Technique du 09 Février 2022 pour travailler sur cette charte de la formation 2023-2026.

A l'issue des différentes réunions du groupe de travail, le Comité Technique en date du 06 Décembre 2022 a émis un avis favorable sur la charte de formation 2023-2026 ainsi que sur 5 fiches techniques. Aussi, il a été décidé de retravailler la fiche technique relative au Compte Personnel de Formation.

Aussi, lors Comité Social Territorial en date du 06 Février 2023 et faisant suite au renouvellement des représentants du collège du personnel, il a été proposé de renouveler le groupe de travail afin de mettre en place la charte de la formation.

Lors du Comité Social Territorial en date du 14 Avril 2023, le Comité Social Territorial a émis un avis défavorable sur la fiche technique n°5 « Compte Personnel de Formation ».

Pour rappel, la Charte de formation constitue une opportunité, pour le SMITRED Ouest d'Armor, de mieux gérer et assurer une gestion anticipée de ses ressources humaines :

- Il permet de disposer en permanence des compétences nécessaires à la réalisation de ses missions et projets afin d'adapter et d'améliorer le service public local.
- Il permet de rendre plus efficace les différentes actions de formation en les programmant et en établissant des priorités entre elles.
- Il contribue à rendre plus lisible l'engagement interne de la collectivité dans ce domaine.
- Il peut faciliter la prise en compte de nos besoins de formation par le CNFPT.

Pour les agents, la charte de formation résulte d'un échange avec leur responsable :

- Il rend visible la politique de formation de la collectivité et les aide donc à s'orienter.
- Il constitue le cadre dans lequel les besoins de formation liés à l'exercice de leur métier sont pris en compte.
- Il contribue à l'évolution professionnelle et à la réalisation de leur projet professionnel et, par-là, à leur motivation.

En définitive, la Charte de formation allie les besoins de la collectivité qui doit disposer d'agents compétents pour développer ses projets et répondre aux exigences du service public et les besoins des agents qui souhaitent progresser dans leur carrière, se diriger vers un autre métier.

C'est un document formalisé qui traduit la politique de formation du SMITRED Ouest d'Armor, il est mis en place pour 3 ans renouvelable. Les fiches techniques se déclinent de la façon suivante :

- Fiche technique n°1 : autorisations de conduite
- Fiche technique n°2 : habilitations électriques
- Fiche technique n°3 : permis/FIMO/FCO/ADR
- Fiche technique n°4 : concours et examens professionnels
- Fiche technique n°5 : Compte Personnel de Formation
- Fiche technique n°6 : remboursements des frais.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la Charte de formation pour les années 2023-2026 ainsi que les fiches techniques annexées à la présente charte telles que présentées et annexées à la présente délibération.

IX - PERSONNEL - DETERMINATION DU RATIO PROMUS/PROMOUVABLES POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE

VU la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Le Président rappelle que l'article 49 de la loi du 26 Janvier 1984 donne aux autorités territoriales, pour tenir compte des réalités locales et des spécificités propres à chacune d'entre elles, la possibilité de fixer librement le ratio promu-promouvable (de 0 à 100 %).

Afin de prendre en compte les particularités des différents emplois du SMITRED Ouest d'Armor, il convient donc de confier au Président l'ensemble des possibilités de nomination prévues par la loi.

Ainsi, en fonction de leurs mérites, le Président pourra nommer, s'il estime opportun, les agents qui remplissent les conditions légales pour prétendre à un avancement de grade.

VU l'avis favorable émis par le Comité Social Territorial en date du 14 Avril 2023, le Président sollicite l'avis du Bureau Permanent pour fixer le choix d'un ratio « promu-promouvable » à 100 % pour les agents de catégorie A, B et C.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **DE FIXER** le ratio « promu-promouvable » à 100 % pour les agents de catégories A, B et C.

X - CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE - LITIGE

Dans le cadre d'un litige avec un agent auxiliaire sur une reconnaissance de maladie professionnelle, le SMITRED Ouest d'Armor a engagé un recours contre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Côtes d'Armor.

Le Tribunal judiciaire de Saint-Brieuc a rendu son jugement le 23 Février 2023 qui précise que les faits reprochés sont inopposables au SMITRED Ouest d'Armor. Par conséquent, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie est condamnée à verser 500 € au SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'ACCEPTER** le versement proposé.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ce dossier et à procéder à l'encaissement proposé.

XI - COMMUNICATION - OPERATIONS ANIMATIONS POUR L'ANNEE 2023

Le Président expose que le service communication du SMITRED Ouest d'Armor organise, chaque année, différents évènements tels que le Printemps des R', les Estivales des R', l'Art des R'... et différentes manifestations liées à la prévention et à la réduction à la source des déchets afin de sensibiliser un large public au tri des déchets.

Dans le cadre de l'organisation de ces évènements, différentes animations et spectacles sur le thème du recyclage et de la récupération sont programmés ainsi que l'élaboration et la publication des documents, des acquisitions et de la location de matériels.

Le Président propose que le SMITRED Ouest d'Armor prenne en charge financièrement les différentes prestations citées ci-dessus ainsi que la participation aux frais de restauration des agents du SMITRED Ouest d'Armor.

Cet exposé entendu,
Le Bureau Permanent,
Après en avoir DELIBERE,
DECIDE, à l'unanimité,

- **D'APPROUVER** les propositions ci-dessus.

- **DE DONNER POUVOIR** au Président pour signer tous les documents afférents à ces dossiers et à procéder aux règlements correspondants.

Madame Marie-Thérèse SCOLAN, Délégué de Guingamp-Paimpol Agglomération demande si les montants octroyés à chaque agent pour la restauration sont plafonnés ou peuvent-ils bénéficier d'un dépassement sachant que les évènements se passent le week-end ? Le Président répond que la règlementation impose effectivement un montant plafonné.

XII - QUESTIONS DIVERSES

AMI hors foyer

Franck LE NORMAND rappelle que dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'intérêt (AMI) pour le tri des emballages hors foyer de CITEO, l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'emballages, une fiche explicative des aménagements réalisés par l'île de Bréhat et la Ville de Lannion va bientôt être publiée par le CNR. Cette publication est l'occasion de reparler de cet AMI auxquels ont répondu LTC, GPA, l'île de Bréhat, les villes de Lannion, Plouaret et Paimpol et qui permet à ses lauréats de bénéficier de soutiens importants pour l'acquisition de dispositifs de tri hors foyer (50 % de CITEO plus 30 % de l'ADEME). Cet AMI, que le SMITRED Ouest d'Armor a piloté, représente des investissements de plus de 400 000 € pour le tri hors foyer sur le territoire.

En 2023-2024, c'est un Appel à Projet (AAP) sur le tri hors foyer que CITEO s'apprête à publier. Le SMITRED Ouest d'Armor souhaiterait répondre à cet AAP et propose donc aux collectivités et aux communes du territoire de s'associer dans un projet commun, en espérant regrouper un maximum de candidatures pour proposer une réponse intéressante du point de vue de CITEO.

La fiche de CNR sera bientôt transmise aux communes, accompagnée d'un courrier du Président du SMITRED Ouest d'Armor afin d'expliquer les enjeux de ce type de projet.

Gildas NICOLAS, Délégué de Lannion-Trégor Communauté demande si les collèges et les lycées pourraient être équipés de ce genre de poubelles ? Franck LE NORMAND répond que non, c'est une gestion qui dépend de la région ou du département.

Madame Marie-Thérèse SCOLAN, Délégué de Guingamp-Paimpol Agglomération, suggère la fabrication de poubelles avec du bois recyclé lors du Printemps des R' des 3 et 4 juin prochain.

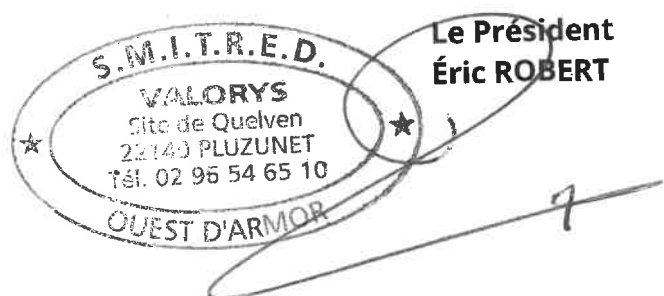
Mise en place de la consigne plastiques

Franck LE NORMAND informe les membres qu'il s'est rendu à Rennes pour une réunion sur la mise en place de la consigne des bouteilles plastiques.

Pierre HUONNIC, Délégué de Lannion Trégor Communauté demande si l'AMF était présente à la réunion ?

Franck LE NORMAND répond que non.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures.

**Le Président
Éric ROBERT**



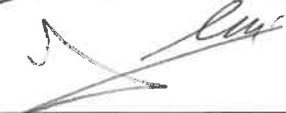

Étaient présents :

Secrétaire de séance :

Patrick MORCET



TITULAIRES	Signatures
M. Eric ROBERT Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lannion	
M. Yvon LE BIANIC Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Runan	
M. François PRIGENT Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Lanvellec	
Mme Cécile BOETÉ Vice-Présidente du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Bégard	
M. Hervé DELISLE Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Lannion-Trégor Communauté - Langoat	
M. Pierre SALLIOU Vice-Président du SMITRED Ouest d'Armor Guingamp Paimpol Agglomération - Pabu	
Mme Cécile AURIAC Lannion-Trégor Communauté - Trémel	
M. Serge HENRY Lannion-Trégor Communauté - Troguéry	
M. Romuald COCADIN Lannion-Trégor Communauté - Pluzunet	
M. Jacques MAINAGE Lannion-Trégor Communauté - Trébeurden	
M. Pierre TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Bodou	
M. Yannick TERRIEN Lannion-Trégor Communauté - Pleumeur-Gautier	
M. François BOURIOT Lannion-Trégor Communauté - Trélévern	


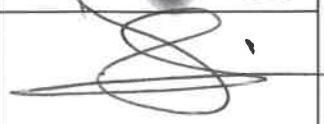
M. Jacques ROBIN Lannion-Trégor Communauté - Rospez	
M. Gérard QUILIN Lannion-Trégor Communauté - Plounévez-Moëdec	
Mme Marie-Thérèse SCOLAN Guingamp Paimpol Agglomération - Pont Melvez	
Mme Peggy CORBEL Guingamp Paimpol Agglomération - Guingamp	
M. Franc TANGUY Guingamp Paimpol Agglomération - Squiffiec	
M. Michel LE CALVEZ Guingamp Paimpol Agglomération - Pléhédel	
M. François LE MARREC Guingamp Paimpol Agglomération - Belle Isle En Terre	
M. Claude LOZAC'H Guingamp Paimpol Agglomération - Lohuec	

SUPPLEANTS	Signatures
M. Pierre HUONNIC Lannion-Trégor Communauté - Plouguiel	
M. Yann KERGOAT Lannion-Trégor Communauté - Ploumilliau	
M. Gildas NICOLAS Lannion-Trégor Communauté - Ploubezre	
M. Renaud MERLE Lannion-Trégor Communauté - La Roche-Jaudy	
M. Claude LE GUYADER Guingamp Paimpol Agglomération - Plouéc-du-Trieux	
M. Yannick DUBOURG Guingamp Paimpol Agglomération - Plougouven	
Mme Inès GONSE Guingamp Paimpol Agglomération - Lanloup	

M. Sylvain GIRONDEAU Guingamp Paimpol Agglomération – Grâces	
M. Patrick MORCET Guingamp Paimpol Agglomération – Callac	
M. Bertrand HUONNIC Lannion-Trégor Communauté – Plestin-Les-Grèves	

Assistaient :

	Signatures
Mme le Trésorier Principal de LANNION	
M. Vincent LE MEAUX Président de Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Gervais EGAULT Président de Lannion-Trégor Communauté	
Mme Julie LE BIZEC Guingamp Paimpol Agglomération	
M. Jérôme MASSÉ Guingamp Paimpol Agglomération	
Mme Sandrine ROUX Lannion-Trégor Communauté	
M. Mickaël THOMAS Lannion-Trégor Communauté	
M. Dominique BARDINI SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Morgane DEBLANGY SMITRED Ouest d'Armor	
M. Yann LACHIVER SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Magalie QUELENN SMITRED Ouest d'Armor	
Mme Valérie TROADEC SMITRED Ouest d'Armor	

M. Franck LE NORMAND SMITRED Ouest d'Armor	
M. Rémi HENRIONNET SMITRED Ouest d'Armor	
M. David TERMET SMITRED Ouest d'Armor	